



Archives non transmis par l'ancien syndic

Par **Stef**, le **14/05/2012 à 17:11**

Bonjour,
Depuis un an le syndic bénévole de ma copropriété ne fait plus rien, plus d'appel de charge, l'assurance n'est donc plus payée. Lors de l'A.G. du 01/04/2011, le syndic avait fait part de son intention de démissionner et nous avons tous décidé de prendre un syndic professionnel. Aucun procès-verbal n'a été rédigé à ce jour. Depuis un an, nous avons envoyé plusieurs courriers avec accusé réception qui nous ont été retournés non réclamé. Il y a trois semaines, nous avons donc décidé de créer un nouveau syndic bénévole. Tous les copropriétaires étaient d'accord. Nous avons ouvert un nouveau compte bancaire et pris une assurance. Or à ce jour, l'ancien syndic ne nous a pas fourni les documents en leur possession. Etant donné qu'ils ne vont jamais chercher les recommandés, pouvons nous leur adresser une mise en demeure par huissier ? et qui paye dans ces cas là ?
Merci pour toutes réponses que vous nous donnerez.